

ÉLEVAGE



Diagnostique *mises aux normes* des bâtiments d'élevage : réglementation et conseils

Respecter la réglementation en optimisant la gestion des effluents d'élevage

QUI EST CONCERNÉ ?

Éleveurs, dont les jeunes installés depuis moins de 2 ans, ayant un projet de création, rénovation ou aménagement de bâtiment d'élevage. L'ensemble des exploitants doit respecter la réglementation mise aux normes en vigueur.

POUR QUELS OBJECTIFS ?

- Aider l'éleveur à choisir une chaîne de stockage des déjections en cohérence avec le système fourrager (paille disponible) et le type de bâtiment existant ou à faire. Ce choix conditionne alors le mode de logement des animaux
- Calcul du dimensionnement des ouvrages de stockage
- Proposition technique en fonction du site.

AVEC QUELS RÉSULTATS ?

- Avoir un système cohérent
- Permettre l'accès aux aides publiques
- Avoir une justification du respect des normes

NOS ATOUTS

- Expérience des conseillers qui ont traité de nombreux dossiers
- Fiche de calcul Excel, pour le dimensionnement des ouvrages de stockage, précise et synthétique

NOS MÉTHODES DE TRAVAIL

- **Visite de l'exploitation pour la définition du projet qui dépend des paramètres suivant :**
 - Type de bâtiment
 - Type d'effluent recherché
 - Calcul des capacités de stockage
 - Les contraintes et atouts du site
- **Au bureau :**
Rédaction du diagnostic, descriptif et fonctionnement des bâtiments, plans des bâtiments et ouvrages de stockage.

LES INTERVENANTS :

Les techniciens Chambre d'Agriculture « Dexelistes ».

DURÉE :

Maximum 2 mois

TARIFS :

Prestation réalisée sur devis sur la base des tarifs en cours du catalogue des services.

LIVRABLES

- **Le diagnostic « mises aux normes » qui comprend :**
 - une présentation de la situation actuelle de l'exploitation
 - La feuille Excel : Calcul de dimensionnement des ouvrages
 - Les plans des bâtiments et ouvrages de stockage des effluents avant et après travaux
 - Le DEXEL en zone vulnérable nitrates

NOS RÉFÉRENCES

De nombreux diagnostics réalisés depuis plus de 20 ans dans le département.

Les + de la Chambre d'Agriculture de la Loire

- **Nos valeurs :** le sens du long terme, la compétence, la proximité, l'indépendance et la qualité
- **Certifiée depuis 2012** pour ses activités de conseil et de formation

CONTACT :

LE CONSEILLER CHAMBRE D'AGRICULTURE : 04 77 92 12 12



3 Implantations proches de vous :

Saint-Priest-en-Jarez / Perreux / Feurs

Accueil téléphonique unique : 04 77 92 12 12

E-mail : cda42@loire.chambagri.fr www.terresdeloire.fr

La Chambre d'Agriculture de la Loire est certifiée par l'organisme certificateur AFNOR certification, selon un référentiel validé et reconnu au niveau national. Elle est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre d'un agrément multi-sites porté par l'APCA.

